



Invalidité suite d'ald et ancienneté

Par **maison5905**, le **29/06/2012** à **11:14**

Mon mari a été licencié pour inaptitude le 01/06/2012. Embauché mi août 2009 à temps complet il a reçu de la part de son employeur une attestation affiliation au régime de mutuelle et de prévoyance mi juin 2009 alors qu'il n'avait pas encore un an d'ancienneté comme le prévoyait sa convention collective. Une semaine plus tard déclaration de maladie et déclaration d'ALD. Fin août sur le bulletin de salaire à 0.0 apparaît une ligne cote salariale cotisation prévoyance et une autre cotisation mutuelle. En février 2011 paiement des heures sup annualisées et la a nouveau ligne prévoyance. En février il a été reconnu en invalidité 2eme catégorie par la sécurité sociale. rnIl a été licencié début juin après un mois de salaire réglé pour non licenciement dans les délais mais la prévoyance ne veut pas payer de rente d'invalidité compte tenu qu'il avait moins d'un an d'ancienneté à la date de son arrêt de travail.rnPouvez vous nous aider car son précédent emploi la portabilité de la prévoyance n'était que de 9 mois et la nouvelle déclare qu'il n'avait pas un an d'ancienneté au moment du début d'arrêt maladie.rnMon mari a 53 ans et le chômage si il est indemnisé ne dure que 3 ans et a 56 ans il ne restera que la pension après avoir travaillé 35 ans ? Pouvez vous nous aider.

Par **maison5905**, le **03/07/2012** à **19:32**

up rnQuelqu'un aurait il la gentillesse de me répondre.rnmerci